

DE-cide^{MC}

Nature's Cutting Edge^{MC} (marque de commerce optionnelle)

Trésor du jardin® (marque de commerce optionnelle)

Direction de l'environnement™ (marque de commerce optionnelle)

Insecticide efficace et de longue durée (marque de commerce optionnelle)

Destructeur d'insectes du grain (marque de commerce optionnelle)

Grain (marque de commerce optionnelle)

Le stockage céréalier (marque de commerce optionnelle)

Traitements du grain (marque de commerce optionnelle)

Destructeur d'insectes (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de fourmis (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de punaises de lits (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de lépismes argentés (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de mouches (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de ténébrions (marque de commerce optionnelle)

Destructeur du cucujide roux (marque de commerce optionnelle)

Destructeur du tribolium rouge de la farine (marque de commerce optionnelle)

Destructeur du charançon du riz (marque de commerce optionnelle)

Destructeur du petit perceur des grains (marque de commerce optionnelle)

Destructeur du cucujide dentelé des grains (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de triboliums (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de puces (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de coquerelles (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de perce-oreilles (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de centipèdes (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de centipèdes et de millipèdes (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de cloportes communs (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de cloportes vulgaires (marque de commerce optionnelle)

Destructeur des anthrènes des tapis (marque de commerce optionnelle)

Destructeur d'araignées (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de grillons (marque de commerce optionnelle)

Destructeur de poux (marque de commerce optionnelle)

Destructeur d'acariens (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de fourmis (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de punaises de lit (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de lépismes argenté (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de mouche (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de ténébrions (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant du cucujide roux (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant du tribolium rouge de la farine (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant du charançon du riz (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant du petit perceur des grains (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant du cucujide dentelé des grains (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de triboliums (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de puces (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de coquerelles (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de perce-oreilles (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de centipèdes (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de centipèdes et de millipèdes (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de millipèdes (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de cloportes (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de cloportes communs (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de l'anthrène bigarré des tapis (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant d'araignée (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de grillons (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant de poux (marque de commerce optionnelle)

Neutralisant d'acariens (marque de commerce optionnelle)

Aucun additif (marque de commerce optionnelle)

Contient un insecticide non synthétique (marque de commerce optionnelle)

Usages multiples (marque de commerce optionnelle)

Insecticide tout-en-un (marque de commerce optionnelle)

Sans odeur (marque de commerce optionnelle)

Source d'eau douce (marque de commerce optionnelle)

Économique (marque de commerce optionnelle)

Prêt à l'emploi (marque de commerce optionnelle)

Non toxique (marque de commerce optionnelle)

Silice amorphe non calcinée (marque de commerce optionnelle)

INSECTICIDE

Pour le contrôle des insectes dans les granges, les écuries, les porcheries, les laiteries, les poulaillers, les jardins, les récoltes céréalières et à domicile

Contrôle des insectes pour le domicile et le jardin

POUR USAGE INTERNE (usine de transformation alimentaire, les restaurants, les hôpitaux, les bureaux et les bâtiments résidentiels, autres sites commerciaux et industriels, les véhicules de transport, y compris les plates-formes, les wagons, les cales de navires, les moulins à farine et l'équipement de broyage, le stockage céréalier et les installations de manutention ainsi que les poulaillers.) OU EXTERNE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

COMMERCIALE
POUDRE

PRINCIPE ACTIF : Dioxyde de silicium (présent sous forme de terre à diatomées à 100 %)... 67 %

N° D'HOMOLOGATION 27265 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 18 kg

FABRIQUÉ PAR :
Absorbent Products Ltd.
724 East Sarcee St.
Kamloops, BC V2H 1E7
800-667-0336

PRODUIT DU CANADA

SECONDARY PANEL

DE-cide^{MC}
Natures's Cutting Edge^{MC} (marque de commerce optionnelle)

DE-cide^{MC} est une formule unique composée de diatomées fossilisées microscopiques appelées aussi du dioxyde de silicium. DE-cide^{MC} agit en lacérant l'exosquelette des insectes qui entrent en contact avec le produit, entraînant une déshydratation et la mort de l'insecte. DE-cide^{MC} n'est pas nocif pour les humains, les animaux ou les aliments lorsque le mode d'emploi est respecté.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI :

DE-cide^{MC} est efficace pour tuer les fourmis, les punaises, les lépismes argentés, les mouches domestiques, les ténébrions, les cucujides roux, les triboliums rouge de la farine, les scarabées de farine, les charançons du riz, les petits perceurs des grains, les cucujides dentelés des grains, les puces, les poux, les acariens, les coquerelles, les perce-oreilles, les milles-pattes, les diplopodes, les cloportes communs, les cloportes vulgaires, les anthrènes des tapis, les araignées et les grillons.

DE-cide^{MC} peut être mélange avec un attractif alimentaire comme une poudre de céréales ou de noix du sucre à glacer, mélange à soupe en poudre, levure en poudre, etc. pour attirer et encourager l'insecte à ingérer le produit qui aura pour effet de lacérer le tube digestif et causé encore plus la déshydratation de l'insecte. L'attractif alimentaire peut être combiné à une proportion entre 25 % à 50 % par volume.

USAGE INTERNE : Appliquer le produit DE-cide^{MC} à un taux de 70 g de produit par 10 m². S'il est utilisé avec un attractif, le taux d'application peut être réduit à 60 g de produit par 10 m².

Pour un usage dans les usines de transformation alimentaires, les restaurants, les hôpitaux, les bureaux et immeubles résidentiels, d'autres sites commerciaux et industriels, les véhicules de transport y compris les plates-formes, les wagons couverts et les cales de navires, les moulins à farine et l'équipement de broyage et de stockage et les installations de manutention céréalières; lors d'une infestation des fourmis, des punaises, des lépismes argentés, les cucujides roux, les triboliums rouge de la farine, des scarabées de farine, les charançons du riz, les petits perceurs des grains, les cucujides dentelés des grains, des puces, des coquerelle, des perce-oreilles, des mille-pattes, des diplopodes, cloportes communs, des cloportes vulgaires, des anthrènes des tapis, des araignées et des grillons.

Logements : Éliminer les débris et appliquer la poussière derrière les appareils ménagers, les armoires, le long des plinthes, sur les bordures et en dessous des tapis et moquettes, structures de lit, fissures, crevasses et autres endroits où les insectes se cachent ou peuvent ramper.

Pour lutter contre les infestations dans d'autres zones à l'intérieur, éliminer les débris et saupoudrer légèrement toutes les surfaces avec le produit DE-cide^{MC}, en accordant une attention particulière aux fissures, crevasses et autres endroits où les insectes se cachent ou peuvent ramper. Pour de meilleurs résultats, la zone traitée doit être laissée sans activité pour deux à trois jours. Pour les zones de stockage, il est recommandé de refaire une application du produit DE-cide^{MC} chaque fois que la zone de stockage est vidée. Avant de transporter des produits céréaliers, nettoyer les wagons couverts, les cales de navires et les plates-formes de camion, appliquer une fine couche de DE-cide^{MC} sur tous les murs et les planchers, en accordant une attention particulière aux fissures, crevasses et autres endroits où les insectes pourraient se cacher ou ramper.

USAGE À L'EXTÉRIEUR ET AU JARDIN : Retirer tout débris. Saupoudrer légèrement chaque zone avec DE-cide^{MC} là où se trouvent les insectes, y compris sur les sentiers de fourmis, cadres de portes, portails, fondations, patios, cadres de fenêtres, bordures de fenêtres, buissons, platebandes de fleurs, jardins, etc., à un taux de 70 g de produit par 10 m². Accorder une attention particulière aux fentes, crevasses et autres interstices accessibles aux insectes rampants. Si le produit est appliqué avec un attractif, le taux d'application peut être réduit à 60 g de produit par 10 m². Une fine couche de DE-cide^{MC} peut être appliquée à l'aide d'un tampon à épousseter ou d'autres moyens appropriés. Pour de meilleurs résultats, utiliser dans des zones où le produit ne peut être influencé par la pluie forte ou des vents forts. Pour de meilleurs résultats sur les végétaux, saupoudrer légèrement DE-cide^{MC} sur les deux côtés des feuilles. Le produit conserve son efficacité aussi longtemps qu'il est présent. Répéter le traitement au besoin.

APPLICATION DE POUDRE HUMIDE : Mélanger 90 g de DE-cide^{MC} par 1 L d'eau. Bien mélanger avant et pendant l'application du produit. Le produit peut se tasser. Appliquer au point d'humidité, autour des fondations, arbustes, platebandes de fleurs, jardins, etc., à l'aide d'un applicateur approprié. Un litre de mélange traite 10 m². Le produit conserve son efficacité aussi longtemps qu'il est présent. Répéter le traitement au besoin. Pour de meilleurs résultats, utiliser dans des zones où l'application du produit ne peut pas être affectée par la pluie ou de vents violents. Lors de l'application aux plantes, utiliser un époussetage délicat de DE-cide^{MC} sur les deux faces des feuilles. Répéter le traitement au besoin.

Lorsque vous utilisez DE-cide^{MC} pour un usage dans le jardin, lavez tous les produits avant d'utiliser.

TRAITEMENT DU GRAIN:

Vider la zone d'entreposage:

Nettoyer la zone avant l'application. Balayer, brosser ou passer l'aspirateur sur les murs, les plafonds, les corniches, les chevrons, les croisillons et les équipements de manutention. Appliquer DE-cide^{MC} à un taux de 70 g par 10 m² en utilisant un poudreur à pulvérisation manuelle ou électrique ou d'autres moyens appropriés pour les murs et les planchers en accordant une attention particulière aux fissures, crevasses et autres endroits où les insectes peuvent se cacher ou ramper. Après l'application, aucune raison de retirer le produit DE-cide^{MC} de la zone d'entreposage vide. Il est recommandé que la zone soit inutilisée pendant 7 à 14 jours pour permettre d'éliminer les infestations présentes avant le remplissage du grain. Il est souhaitable d'appliquer le produit DE-cide^{MC} chaque fois que la zone d'entreposage est vidée.

Grain entreposé :

DE-cide^{MC} peut être appliqué au grain pendant le transfert dans des zones d'entreposage ou dans des conteneurs de transport lorsqu'il pénètre dans le système d'alimentation de la tarière ou du convoyeur. Le produit reste efficace aussi longtemps qu'il est présent et qu'il demeure au sec. DE-cide^{MC} doit être soigneusement mélangé avec le grain pendant l'entreposage.

Pour la suppression des insectes du grain, appliquer DE-cide^{MC} aux taux dans le tableau ci-dessous.
Taux par tonne métrique (g/tonne) = ppm

Insecte	Denrée	Taux d'application (g/tonne)
Cucujides roux	Blé	500
Petits perceurs des grains	Blé	3000
Cucujides dentelés des grains	Blé	3000
Triboliums rouge de la farine	Blé	3000
Charançons du riz	Blé	3000
Cucujides roux	Orge	1000
Petits perceurs des grains	Orge	2000
Charançons du riz	Orge	2000
Cucujides roux	Maïs	3000

Ce produit influence les tests effectués pour le poids et la fluidité du grain (voir les tableaux ci-dessous). Il est de la responsabilité du propriétaire du grain de s'assurer que l'application du produit DE-cide^{MC} n'entraînera pas la détérioration du grain en prenant en considération la réduction de masse à partir des tests effectués.

Blé (g/tonne)	Réduction approximative de la masse à partir des tests effectués (kg/hl)
500	3,5
3000	5,5

Orge (g/tonne)	Réduction approximative de la masse à partir des tests effectués (kg/hl)
1000	1,5
2000	2,5

Maïs (g/tonne)	Réduction approximative de la masse à partir des tests effectués (kg/hl)
3000	4,0

Dans les zones très infectées, appliquer DE-cide^{MC} comme un écran protecteur sur le plancher, le long des murs, des poteaux et autour des fissures et des crevasses.

GRANGES : Appliquer DE-cide^{MC} à un taux de 700 g/ 100 m² avec un applicateur de poussière manuel. Si possible, dirigez l'insecticide directement sur les insectes. Répéter le traitement si les insectes réapparaissent ou après le nettoyage.

POULAILLER : Pour contrôler les mouches domestiques, et les ténébrions dans les poulaillers. Après le nettoyage du fumier du poulailler, appliquer le produit DE-cide^{MC} sur toute la surface où s'accumule normalement le fumier.

TAUX D'APPLICATION : Utiliser 35 kg de DE-cide^{MC} par 100 m² sur une base hebdomadaire.

MÉTHODE D'APPLICATION : Pour de plus grandes surfaces (supérieure à 100 m²), DE-cide^{MC} s'applique avec un applicateur conçu pour étaler un matériau granulaire fin sur une grande surface (par exemple un épandeur d'engrais, un petit tracteur d'ensemencement ou un épandeur). Pour de petites surfaces (moins de 100 mètres carrés), le produit DE-cide^{MC} s'applique à l'aide d'un applicateur conçu pour étaler un matériau granulaire fin spécialement pour une petite zone ou manuellement (par exemple en secouant un seau contenant des orifices à la base).

MOUCHES DOMESTIQUES : Pour un contrôle efficace des mouches domestiques dans les opérations où il y a accumulation de fumier, le traitement devrait être combiné avec les bonnes pratiques de gestion du fumier (par exemple, l'aération par l'intermédiaire de l'utilisation adéquate des ventilateurs et des prises d'air, l'entretien du matériel système d'arrosage). DE-cide^{MC} contrôle les mouches domestiques dans les élevages de volailles en réduisant le nombre de larves de mouches se produisant dans le fumier accumulé depuis 5 à 6 semaines après l'application hebdomadaire.

APPLICATEUR : Pour faciliter l'application, utilisez les applicateurs équipés de buses électroniques.

ZONES CONTENANT DES ALIMENTS ET POUR L'ALIMENTATION : Pour les installations alimentaires et d'autres usages industriels, éviter la contamination des aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'application et le stockage du produit. Ne pas utiliser DE-cide^{MC} sur les surfaces de contact alimentaire.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec.

ÉLIMINATION : Vider à fond le récipient de son produit dans l'applicateur. Rendre le récipient vide impropre inutilisable à tout usage additionnel. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler la poudre et utiliser dans un endroit bien aéré. Ne pas utiliser comme pulvérisation général aux endroits. Lors du traitement des granges, ne pas contaminer le lait ou l'équipement de traite. Faire sortir les animaux de la zone à traiter pendant l'application et ne les ramener qu'après que la poussière de DE-cide^{MC} en suspension se soit déposée. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Peut causer de l'irritation et de la douleur dans la gorge et le nez en cas d'exposition extrême. Une certaine congestion peut se produire. Porter un masque ou respirateur antipoussières approprié et approuvé par NIOSH pendant la manipulation. Les zones d'entreposage vide doivent demeurer inutilisée pendant 7 à 14 jours avant le remplissage du grain. Si des activités sont requises dans les zones traitées avant le délai de 7 à 14 jours, le personnel doit attendre que la poussière de DE-cide^{MC} se soit déposée et doit porter un masque ou respirateur antipoussières et approuvé par NIOSH pendant les activités. Pour appliquer sur des grains entreposés ou lors de l'utilisation d'une poudreuse pneumatique, porter un appareil respiratoire avec masque complet approuvé par NIOSH pendant le mélange, le chargement et l'application. Porter une protection oculaire appropriée pendant la manipulation, l'application et les activités de nettoyage. Se laver les mains à grande eau et savon après le traitement. Lorsqu'il est utilisé à l'intérieur des milieux résidentiels, ne pas appliquer à proximité des personnes ou des animaux. Lorsqu'il est utilisé dans les zones d'entreposage de grains vide ou sur les grains entreposés, le personnel non-protégé et les passants ne doivent pas entrer les zones pendant l'application, pendant le nettoyage subséquent ou tant que la poussière se soit déposée. Dans les milieux institutionnels, ne pas appliquer à proximité des zones où les occupants sont présents. Retirer les patients des zones à traiter avant d'utiliser dans les hôpitaux.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou l'élimination des déchets.